

Ecole Maternelle
Nom et Prénom :
Classe à la rentrée 2023 :

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE - Année 2023 / 2024

Le dossier complet doit être déposé à la mairie au plus tard Le 28 février 2023

PIÈCES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER:

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ

	☐ Fiche de renseignements
	☐ Fiche Sanitaire de Liaison
	☐ Photocopie des vaccins obligatoires (nom et prénom de l'enfant sur chaque page)
	☐ Photocopie du livret de famille (pages des parents et de tous les enfants à charge)
	☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois à l'adresse de Montussan (EDF, Eau,)
	☐ <i>En cas de divorce ou de séparation des parents</i> : le jugement de divorce ou tout document stipulant l'autorité parentale de chacun des parents
	☐ <i>Afin de définir la tarification de l'accueil périscolaire :</i> Attestation CAF avec montant du quotient familial ou Avis d'imposition 2022 (revenus 2021)
	L'attestation d'assurance de l'enfant doit être fournie dès la rentrée scolaire
<u>Ca</u>	<u>s particuliers :</u>
>	$1^{\hat{e}re}$ inscription dans les écoles de MONTUSSAN : \square Certificat de radiation de l'ancienne école (pour les enfants déjà scolarisés)
	☐ Ecole maternelle : Une fois le dossier complet déposé et l'inscription validée en mairie, le directeur de l'école, M. MOLINIÉ, prendra contact directement avec chaque famille afin de fixer un rendezvous.
>	Enfant domicilié hors commune : ☐ Courrier de demande de dérogation motivée. Toute demande est accordée pour un cycle, et doit être impérativement renouvelée lors du passage à l'école élémentaire.
	Partie à compléter par la Mairie de MONTUSSAN
	L'inscription de l'enfant
	□ Validée. □ Refusée.
	Fait à Montussan, le Le Maire, Frédéric DUPIC